

VILLE DE PULLY

Municipalité

Préavis N° 06 - 2018 au Conseil communal

Chemins de la Métairie et du Pont du Diable

Mise en séparatif du réseau d'assainissement, renouvellement
des conduites industrielles et réaménagements routiers et
urbains

Crédit demandé CHF 3'588'000.00

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction des travaux et des services industriels,
M. M. Zolliker, Conseiller municipal

Pully, le 14 mars 2018

Table des matières

1.	Objet du préavis _____	4
2.	Situation géographique et contexte _____	4
3.	Etat des réseaux et descriptif des travaux projetés _____	5
3.1.	Réseau d'évacuation des eaux _____	5
3.1.1.	Réseau existant _____	5
3.1.2.	Réseau projeté _____	5
3.1.3.	Estimation du coût des travaux _____	6
3.2.	Réseau d'eau potable _____	6
3.2.1.	Réseau existant _____	6
3.2.2.	Réseau projeté _____	7
3.2.3.	Estimation du coût des travaux _____	7
3.3.	Réseau d'électricité basse tension _____	7
3.3.1.	Réseau existant _____	7
3.3.2.	Réseau projeté _____	8
3.3.3.	Estimation du coût des travaux _____	8
3.4.	Réseau d'éclairage public _____	8
3.4.1.	Réseau existant _____	8
3.4.2.	Réseau projeté _____	8
3.4.3.	Estimation du coût des travaux _____	9
3.5.	Réseau des routes et aménagements urbains _____	9
3.5.1.	Etat actuel de la chaussée _____	9
3.5.2.	Réseau projeté _____	10
3.5.3.	Estimation du coût des travaux _____	10
3.6.	Réseaux tiers _____	10
4.	Projet de servitude de passage public au ch. de la Métairie __	11
4.1.	Situation existante _____	11
4.2.	Nouvel accord _____	11
5.	Demande de crédit et de financement _____	12
5.1.	Résumé des coûts _____	12
5.2.	Prestations du personnel communal _____	13
6.	Procédures _____	14
6.1.	Procédure de consultation du projet d'aménagements routiers/urbains _____	14
6.1.1.	Examen préalable auprès du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) _____	14
6.1.2.	Enquête publique pour les aménagements routiers _____	15
6.1.3.	Publication des modifications de la signalisation routière dans la FAO _____	15
6.2.	Procédure de consultation du projet de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux _____	15

6.2.1.	Examen par la Direction générale de l'environnement (DGE)	15
6.3.	Procédure d'appel d'offres	15
7.	Planification des travaux	15
8.	Développement durable	16
8.1.	Dimension économique	16
8.2.	Dimension environnementale	16
8.3.	Dimension sociale	16
9.	Communication	17
10.	Programme de législature	17
11.	Conclusions	17
12.	Annexes	18

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,



1. Objet du préavis

Par ce préavis, la Municipalité demande au Conseil communal un crédit de CHF 3'588'000.00 afin de financer les travaux de modernisation des réseaux et de mise en séparatif des biens-fonds communaux le long et aux abords des chemins de la Métairie et du Pont du Diable.

2. Situation géographique et contexte

Le périmètre du projet, schématisé sur le plan ci-dessous, s'étend sur l'ensemble des chemins de la Métairie et du Pont du Diable ainsi que sur une partie de la parcelle privée n° 1421 appartenant au Collège Champittet.



Périmètre des travaux 
Parcelle complexe Collège Champittet 

Le réseau d'évacuation des eaux, construit en 1934, est en très mauvais état sur ces deux chemins. En 2009, des inspections caméra ont révélé deux graves effondrements sur les conduites du ch. de la Métairie et démontré la nécessité de moderniser urgemment ce réseau, par ailleurs encore établi selon le système unitaire (eaux mixtes).

La mise en séparatif et la modernisation du réseau d'assainissement dans ce secteur, prévues par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE), sont les éléments déclencheurs de ce projet. Celui-ci s'accompagne toutefois de plusieurs autres mesures importantes.

Le réseau électrique sera modernisé et de nouveaux luminaires seront mis en place. En ce qui concerne le réseau d'eau potable, la conduite actuellement située sur la parcelle privée du Collège Champittet sera déplacée le long du ch. du Pont du Diable. Les conduites du ch. de la Métairie seront renouvelées et les bornes hydrantes situées sur ces chemins remplacées.

Le Service du gaz de Lausanne s'est également associé au projet et renouvellera ses infrastructures à ses frais.

Pour renouveler les réseaux, des fouilles devront être effectuées le long du ch. du Pont du Diable. Celui-ci est bordé par des murs de soutènement privés datant de plus d'un siècle, en très mauvais état, qui devront être consolidés par la mise en place de tirants d'ancrage. Le tronçon Ouest du ch. du Pont du Diable est lui aussi en très mauvais état et une partie de la chaussée s'affaisse en direction de la forêt. Le tronçon endommagé sera stabilisé au moyen de micropieux.

Finalement, la chaussée sera réfectionnée sur l'ensemble de ces chemins et la place située à l'Ouest du ch. du Pont du Diable, actuellement équipée d'un banc, sera réaménagée.

3. Etat des réseaux et descriptif des travaux projetés

3.1. Réseau d'évacuation des eaux

3.1.1. Réseau existant

Les collecteurs d'eaux unitaires situés sur l'ensemble des chemins de la Métairie et du Pont du Diable, en béton non armé de Ø 300 et de Ø 400, datent de 1934. Ils sont en très mauvais état et deux effondrements ont été constatés en 2010 et en 2011 sur la partie basse du ch. de la Métairie (tronçon Nord-Sud).

3.1.2. Réseau projeté

La Direction des travaux et des services (ci-après DTSI) prévoit les travaux suivants :

- Sur le ch. de la Métairie (tronçons Nord-Sud et Ouest-Est) : la création d'un réseau séparatif d'eaux usées (ci-après EU) de Ø 300 et d'eaux claires (ci-après EC) de Ø 300 à environ 3 m de profondeur.
- Sur le ch. du Pont du Diable : la création d'un réseau séparatif EU de Ø 300 et EC de Ø 400 à environ 3 m de profondeur.
- Sur la parcelle privée n° 1421 du Collège Champittet : la création d'un réseau séparatif EU de Ø 300 et EC de Ø 400 à environ 4 m de profondeur et la réalisation d'un exutoire (tête de décharge) pour le déversement des eaux claires dans la Vuachère.
- La pose de conduites de raccordement EC et EU en PVC de Ø 200 jusqu'en limite de propriété pour la mise en conformité des biens-fonds privés.
- La création de plusieurs grilles avec dépotoirs sur l'ensemble du projet pour améliorer la récolte des eaux de surface.

Dans le périmètre où le réseau communal sera mis en séparatif, les propriétaires seront tenus de mettre leurs propres installations d'évacuation des eaux en conformité.

3.1.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	1'091'000.00
Mandats d'ingénieurs conseils	CHF	10'000.00
Curages et contrôles caméra des canalisations en fin de chantier	CHF	13'000.00
Sous-total	CHF	1'114'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	112'000.00
Total HT	CHF	1'226'000.00
TVA 7.7 %	CHF	95'000.00
Total général réseau d'évacuation des eaux (TTC)	CHF	1'321'000.00

3.2. Réseau d'eau potable

3.2.1. Réseau existant

- Ch. de la Métairie : une conduite en fonte ductile DN 150 de 120 m, datant de 1980, ainsi que 2 bornes hydrantes se situent sur le tronçon Nord-Sud. Une conduite en fonte ductile DN 150 de 205 m, datant également de 1980, de même qu'une borne hydrante se trouvent sur le tronçon Ouest-Est.
- Ch. du Pont du Diable : une conduite en fonte grise DN 100 de 212 m, datant de 1960, ainsi que 2 bornes hydrantes sont situées sur ce tronçon. Plusieurs fuites ont occasionné des dégâts importants sur la chaussée.

3.2.2. Réseau projeté

Comme le révèlent les statistiques et plusieurs cas récents (ruptures en série dans diverses rues de Pully), les conduites en fonte ductile posées entre 1970 et 1990 environ à Pully sont exposées à des risques de rupture très élevés en raison d'une technique de pose malheureusement inappropriée (les conduites étaient installées sur des cales en bois qui favorisaient la corrosion). Leur remplacement est fortement recommandé lorsqu'elles se trouvent dans le périmètre d'autres travaux.

La DTSI prévoit ainsi les travaux suivants :

- Sur le ch. de la Métairie (tronçons Nord-Sud et Ouest-Est) : remplacement des conduites actuelles par des conduites d'eau potable en FAEV 150 mm (fonte auto-étanche verrouillable), remplacement de 2 bornes hydrantes ainsi que de tous les branchements jusqu'en limite de propriété.
- Sur le ch. du Pont du Diable : remplacement de la conduite actuelle par une conduite en FAEV 150 mm (fonte auto-étanche verrouillable), remplacement de tous les branchements jusqu'en limite de propriété ainsi que de 2 bornes hydrantes.
- Sur la parcelle privée n°1421 du Collège Champittet : remplacement de la conduite actuelle par une conduite d'eau potable en FAEV 125 mm (fonte auto-étanche verrouillable) et remplacement d'une borne hydrante.

3.2.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	316'000.00
Appareillage, conduite et main-d'œuvre	CHF	249'000.00
Sous-total	CHF	565'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	57'000.00
Total HT	CHF	622'000.00
TVA 7.7 %	CHF	48'000.00
Total général réseau d'eau potable (TTC)	CHF	670'000.00

La DTSI devrait percevoir une subvention de l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA) d'environ 20 % du montant total des travaux relatifs au réseau principal d'eau potable et à la défense incendie, estimée à CHF 134'000.00.

3.3. Réseau d'électricité basse tension

3.3.1. Réseau existant

Le réseau existant est obsolète. L'alimentation des bâtiments en dérivation du câble principal (anciens câbles en plomb) n'est plus conforme au principe d'alimentation de la Ville de Pully.

3.3.2. Réseau projeté

La DTSI prévoit les travaux suivants :

- Le renforcement du réseau principal et du réseau secondaire électrique sur l'ensemble du périmètre du projet, selon les normes actuelles en vigueur.

3.3.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	140'000.00
Tubes, matériel et main-d'œuvre	CHF	87'000.00
Sous-total	CHF	227'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	23'000.00
Total HT	CHF	250'000.00
TVA 7.7 %	CHF	20'000.00
Total général réseau d'électricité basse tension (TTC)	CHF	270'000.00

3.4. Réseau d'éclairage public

3.4.1. Réseau existant

Les luminaires existants le long du ch. de la Métairie (tronçon Ouest-Est) et à l'Ouest du ch. du Pont du Diable sont obsolètes et ne correspondent plus aux exigences actuelles.

Les luminaires situés le long du ch. de la Métairie (tronçon Nord-Sud) et à l'Est du ch. du Pont du Diable ont récemment été renouvelés par des luminaires LED.

3.4.2. Réseau projeté

La DTSI prévoit les travaux suivants :

- La pose de 9 nouveaux mâts et luminaires LED (en remplacement des anciens) sur le ch. de la Métairie (tronçon Ouest-Est) et à l'Ouest du ch. du Pont du Diable.
- La pose de 10 nouveaux mâts sur le tronçon Nord-Sud du ch. de la Métairie ainsi qu'à l'Est du ch. du Pont du Diable, les luminaires LED existants étant conservés.
- La pose de 2 nouveaux mâts et luminaires LED à l'Est du ch. de la Métairie et à l'Est du ch. du Pont du Diable.

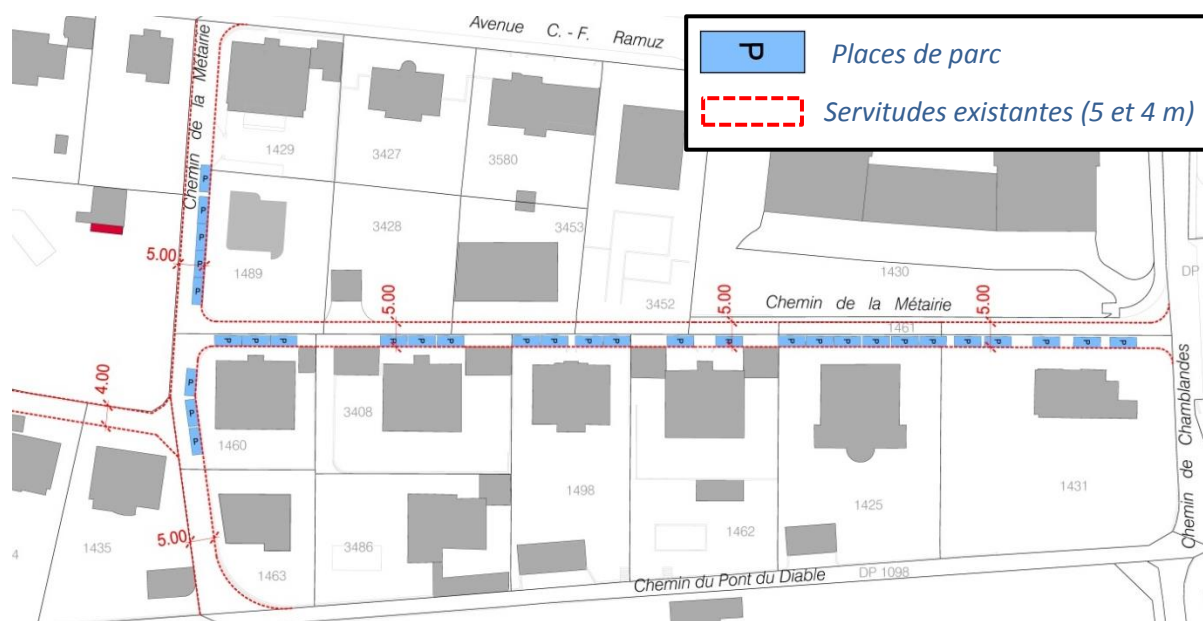
3.4.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	107'000.00
Luminaires sur mât, bornes lumineuses et main-d'œuvre	CHF	44'000.00
Sous-total	CHF	151'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	15'000.00
Total HT	CHF	166'000.00
TVA 7.7 %	CHF	13'000.00
Total général réseau d'éclairage public (TTC)	CHF	179'000.00

3.5. Réseau des routes et aménagements urbains

3.5.1. Etat actuel de la chaussée

La structure routière des chemins de la Métairie et du Pont du Diable est âgée et en mauvais état.



Situation actuelle

D'une largeur de 5 m, le chemin privé de la Métairie est à double sens. Son tronçon Ouest-Est possède un trottoir très étroit qui est par ailleurs difficilement accessible en raison du stationnement de nombreux véhicules.

D'une largeur de 3 m, la partie Est du ch. du Pont du Diable est à sens unique d'Ouest en Est, avec une circulation à contresens autorisée pour les cycles. La partie Ouest, d'une largeur de 3.3 m à l'endroit le plus étroit, est un cheminement piétonnier public permettant une liaison sur Lausanne.

A l'Ouest de ce cheminement piétonnier, une placette munie d'un banc borde ce tronçon. Cet aménagement est obsolète et ne répond plus aux critères minimaux de la Direction de

l'urbanisme et de l'environnement (ci-après DUE). Depuis cette placette, la fin de ce tronçon a une très forte pente de 18 % et n'est pas équipé de main courante.

Le ch. du Pont du Diable est bordé par des murs de soutènement privés datant de plus d'un siècle qui sont en très mauvais état et devront être consolidés par la mise en place de tirants d'ancrage. Le tronçon Ouest du ch. du Pont du Diable est également en très mauvais état et une partie de la chaussée s'affaisse en direction de la forêt.

3.5.2. Réseau projeté

La DTSI prévoit les travaux suivants :

- Le remplacement total de la fondation et des revêtements de l'ensemble de ces chemins qui sont actuellement sous-dimensionnés.
- La modernisation de la placette située à l'Ouest du chemin piétonnier du Pont du Diable et la pose d'une main courante.
- Les murs situés le long du ch. du Pont du Diable seront consolidés par la mise en place de tirants d'ancrage.
- Le tronçon Ouest de la chaussée du ch. du Pont du Diable sera stabilisé à l'aide de micropieux.

3.5.3. Estimation du coût des travaux

Travaux de génie civil	CHF	635'000.00
Travaux spéciaux	CHF	197'000.00
Mandats d'ingénieurs (suivi travaux spéciaux)	CHF	20'000.00
Constats d'immeubles	CHF	20'000.00
Signalisation et feux	CHF	33'000.00
Aménagements urbains	CHF	44'000.00
Frais de notaire (servitude)	CHF	20'000.00
Sous-total	CHF	969'000.00
Divers et imprévus sur la totalité des postes (env. 10 %)	CHF	97'000.00
Total HT	CHF	1'066'000.00
TVA 7.7 %	CHF	82'000.00
Total général réseau des routes et aménagements urbains (TTC)	CHF	1'148'000.00

3.6. Réseaux tiers

Le Service du gaz de Lausanne renouvellera son réseau à ses frais dans l'emprise du chantier.

4. **Projet de servitude de passage public au ch. de la Métairie**

4.1. **Situation existante**

Le ch. de la Métairie est un chemin privé dont l'usage et l'entretien sont, en théorie, réglés par des servitudes foncières. Dans la pratique, il en va autrement. En effet, le ch. de la Métairie a acquis au fil du temps un caractère largement public ; il est emprunté quotidiennement par les élèves du Collège Champittet, déneigé par les services communaux, traversé par des conduites communales, etc.

La situation actuelle ne convient à personne et le souhait que celle-ci soit régularisée a été exprimé à maintes reprises, tant par les propriétaires que par la Commune, depuis les années 1950 déjà. Les tentatives menées avant les années 2000 pour aboutir à un accord ont toutefois toutes échoué.

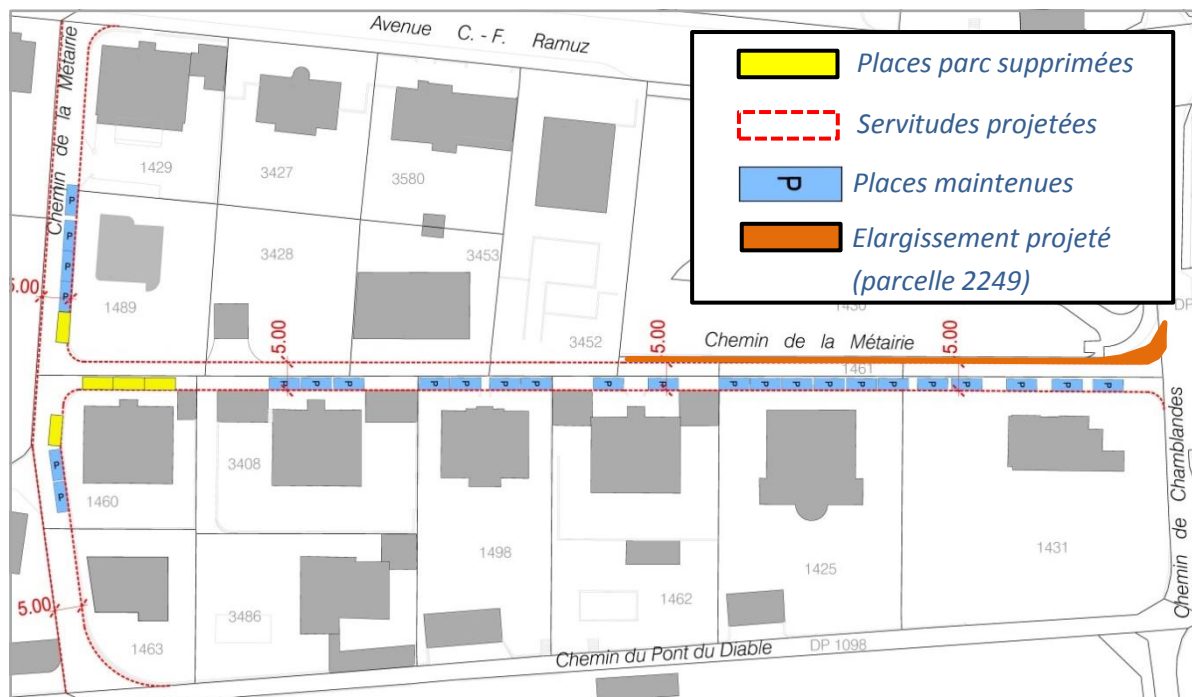
4.2. **Nouvel accord**

Parallèlement à l'élaboration du projet de modernisation des réseaux, objet du présent préavis, la Municipalité a mené d'importantes discussions avec les propriétaires du ch. de la Métairie afin de régulariser les différents usages qui en sont faits et d'obtenir les droits nécessaires au renouvellement des conduites communales.

Complexes mais couronnées de succès, ces discussions, menées entre 2014 et 2018, ont abouti à l'élaboration d'un projet de servitude de passage public qui, au final, a été largement plébiscité par les propriétaires du ch. de la Métairie et permettra, au terme des travaux, de clarifier définitivement la situation, à l'avantage de toutes les parties. Les principaux éléments de cet accord sont les suivants :

- L'inscription d'une servitude de passage public, à pied et pour tous véhicules, d'une largeur de 5 m, et épuration des servitudes foncières existantes. L'exercice de la nouvelle servitude autorise par ailleurs le passage de toutes canalisations quelconques.
- Le maintien des sens de circulation actuels, tout en adaptant la vitesse de circulation à 20 km/h au lieu de 30 km/h.
- La suppression de 5 cases de stationnement privées à l'extrémité Ouest du chemin afin de faciliter le passage des véhicules communaux et de secours.
- La reprise par la Commune de l'aménagement et de l'entretien du chemin, y compris son éclairage.
- La Commune prendra en charge les frais de renouvellement des conduites principales d'eaux claires, d'eaux usées, d'eau potable, des conduites du réseau électrique et les réaménagements routiers sis dans l'assiette de la nouvelle servitude.
- Dans le cadre de ces travaux, la commune de Pully s'engage à ce que la parcelle n° 2249 (parcelle communale privée) soit rendue carrossable sur toute sa largeur à

l'Est du ch. de la Métairie figurant en orange sur la vue en plan ci-après, afin d'améliorer la circulation piétonne.



Situation projetée

Un projet de promesse de constitution, radiation et modification de servitudes a été élaboré en fonction de ces principes. Sauf imprévu, il devrait recueillir l'approbation des 41 propriétaires concernés et être signé dans le courant du 1^{er} semestre 2018.

5. Demande de crédit et de financement

Il s'agit d'un crédit total de CHF 3'588'000.00 TTC que la Municipalité sollicite auprès du Conseil communal pour mener à bien ces travaux.

5.1. Résumé des coûts

Ch. de la Métairie et du Pont du Diable

Réseau d'évacuation des eaux	CHF	1'321'000.00
Réseau d'eau potable	CHF	670'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	270'000.00
Réseau d'éclairage public	CHF	179'000.00
Réseau des routes	CHF	1'148'000.00
Total général TTC	CHF	3'588'000.00

Pour mémoire, les amortissements et intérêts liés aux réseaux d'évacuation des eaux, d'eau potable, d'électricité, ainsi qu'à la collecte des déchets seront financés, a posteriori, par leurs taxes respectives. Ce crédit sera financé par un prélèvement sur les disponibilités de la bourse communale

La part des réseaux du Service du gaz de la Ville de Lausanne n'est pas comprise dans ces montants et sera réglée directement auprès de l'entreprise adjudicataire par les services concernés.

Prévus au plan des investissements 2017-2021 (PI), ligne 63, les travaux avaient un coût estimé jusqu'ici à un montant total de CHF 2'373'000.00, réparti de la façon suivante :

Ch. de la Métairie et du Pont du Diable

Aménagements urbains	CHF	85'000.00
Réseau des routes	CHF	174'000.00
Réseau d'éclairage public	CHF	54'000.00
Réseau d'évacuation des eaux	CHF	1'260'000.00
Réseau d'eau potable	CHF	520'000.00
Réseau d'électricité basse tension	CHF	280'000.00
Total général TTC	CHF	2'373'000.00

L'augmentation des coûts du projet concerne essentiellement le réseau routier. Après analyses complémentaires, il s'avère que les infrastructures routières en place doivent être renforcées, voire remplacées.

5.2. Prestations du personnel communal

Les principales prestations internes du personnel communal nécessaires à la réalisation de ce projet peuvent être synthétisées comme suit :

- En phase projet : planification générale, synthèse des besoins des différents services, établissement des projets, des soumissions, des plans d'exécution, contacts et négociations avec les propriétaires privés, élaboration du présent préavis, prestations d'évaluation des entreprises et propositions d'adjudications.
- En phase exécution : mise en provisoire du réseau d'eau potable, direction des travaux, relevés des ouvrages exécutés, contrôle permanent des coûts, de la qualité et des délais du projet dans son ensemble.

Les montants de ces prestations sont répartis comme suit :

	Bureau technique, bureau du paysage [CHF TTC]	Réseaux [CHF TTC]
Réseau d'évacuation des eaux		
<i>7 % du total du chapitre 3.1.3.</i>	93'000.00	
<i>Contrôle des canalisations</i>		26'000.00
Réseau d'eau potable		
<i>7 % du total du chapitre 3.2.3.</i>	47'000.00	
<i>Réseau provisoire</i>		34'000.00
Réseaux d'électricité et d'éclairage public		
<i>7 % du total des chapitres 3.3.3. et 3.4.3.</i>	32'000.00	
<i>Contrôle, suivi et câblage</i>		36'000.00
Réseau des routes		
<i>Pilotage général 15 % du total du chapitre 3.5.3.</i>	172'000.00	
Sous-totaux	344'000.00	96'000.00
Total général	440'000.00	

Ces prestations représentent 12 % du montant du préavis et seront assurées par le personnel de la DTSI et de la DUE. Elles sont indiquées ici pour mémoire et ne sont dès lors pas comprises dans la demande de crédit dont ce préavis fait l'objet.

6. Procédures

6.1. Procédure de consultation du projet d'aménagements routiers/urbains

6.1.1. Examen préalable auprès du Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH)

Le projet a été transmis le 6 décembre 2016 au Département des infrastructures et des ressources humaines (ci-après DIRH) pour examen préalable.

Le 23 février 2017, le DIRH a émis un préavis positif avec modifications. Une rencontre in situ entre des représentants de la DTSI et de la DGMR le 12 mai 2017 a permis d'ajuster le dossier selon les recommandations de cette dernière.

Ce dossier adapté a été transmis le 29 juin 2017 au DIRH pour un nouvel examen préalable. Le 21 septembre 2017, le DIRH a émis un préavis positif avec des remarques techniques usuelles qui n'ont pas été de nature à modifier le projet.

6.1.2. Enquête publique pour les aménagements routiers

Les nouveaux aménagements routiers, les modifications foncières qui en découlent ainsi que la mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux ont été mis à l'enquête publique du 17 novembre au 18 décembre 2017.

Aucune opposition n'a été déposée.

6.1.3. Publication des modifications de la signalisation routière dans la FAO

Les différentes modifications de la signalisation routière ont fait l'objet d'une parution dans la Feuille des avis officiels du canton de Vaud (FAO) du 7 novembre 2017 et n'ont suscité aucune remarque ni opposition.

6.2. Procédure de consultation du projet de mise en séparatif des collecteurs d'évacuation des eaux

6.2.1. Examen par la Direction générale de l'environnement (DGE)

Le dossier concernant l'assainissement, tel que soumis à l'enquête publique, a été transmis à la Direction générale de l'environnement (DGE) pour examen.

Le 30 janvier 2018, l'ensemble des services cantonaux concernés a délivré un préavis positif.

6.3. Procédure d'appel d'offres

Une procédure ouverte d'appel d'offres s'est déroulée du 19 janvier au 2 mars 2018, conformément à la législation sur les marchés publics.

7. Planification des travaux

Le démarrage du chantier est prévu pour le mois de juin 2018. Après analyse des différents plannings intentionnels remis par les entreprises qui ont participé à l'appel d'offres, la durée des travaux est estimée à environ 28 mois (hors finitions et pose du revêtement final).

Toutes les précautions seront prises afin de minimiser l'impact des travaux sur l'espace public, la circulation et les riverains. Le démarrage du chantier est prévu en juin 2018.

8. Développement durable

Pour rappel, le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. Cette définition a été proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement.

L'objet de ce préavis a été évalué sur la base des critères de Boussole 21. Cet outil d'évaluation, développé par le canton de Vaud au sein de l'Unité de développement durable du DIRH, permet d'apprécier l'engagement des projets en faveur du développement durable.

8.1. Dimension économique

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- La nécessité pour une ville de posséder de bonnes infrastructures (eaux, énergies et communication).
- La synergie des interventions de tous les services a pour conséquence une optimisation des coûts de renouvellement des infrastructures.

8.2. Dimension environnementale

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- Les travaux généreront inévitablement des déchets. Les matériaux pouvant l'être seront recyclés.
- L'amélioration à terme du traitement des eaux par la mise en séparatif des conduites EC et EU.
- Les critères d'adjudication des travaux prendront en compte le mode opératoire d'exécution du marché face aux exigences et aux contraintes environnementales.

8.3. Dimension sociale

L'évaluation met en évidence les points suivants :

- L'embellissement de l'espace public, plus adapté à la promenade et favorisant la mobilité douce.
- Les travailleurs seront soumis aux directives de la Suva.
- La prise en compte de la modification du règlement d'application de la loi cantonale sur les marchés publics (RLMP-VD) dans les appels d'offres, entrée en vigueur au 1^{er} février 2014, permettra de renforcer les moyens de lutte contre les effets néfastes de la sous-traitance dans le domaine de la construction.

9. Communication

Les futurs travaux seront présentés aux riverains lors d'une séance d'information qui se déroulera dans le courant du mois de mai 2018, soit un mois avant le début des travaux.

Le site Internet de la Ville de Pully sera mis à jour par la DTSI et les riverains concernés seront avisés par le biais de circulaires aussi souvent que nécessaire.

10. Programme de législature

Les travaux présentés dans le présent préavis répondent aux objectifs suivants du programme de législature de la Municipalité :

- Disposer d'infrastructures répondant aux exigences actuelles.
- Développer la convivialité des espaces publics.
- Encourager la mobilité douce.

11. Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 06-2018 du 14 mars 2018,
vu le rapport de la Commission désignée à cet effet,
vu le préavis de la Commission des finances,


décide

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de **CHF 3'588'000.00 TTC** destiné à couvrir les frais nécessaires à la réalisation des travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement, de renouvellement des conduites industrielles et de réaménagements routiers et urbains des chemins de la Métairie et du Pont du Diable, montant à prélever en totalité ou en partie sur les disponibilités de la bourse communale ;
2. d'autoriser la Municipalité à recourir, si nécessaire, à l'emprunt pour le solde à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de ces dépenses selon les modalités suivantes :

- a) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau routier ;
- b) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'évacuation des eaux ;
- c) par annuités égales sur 30 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'eau potable ;
- d) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'électricité basse tension ;
- e) par annuités égales sur 20 ans au maximum et comptabilisées dans les comptes de la Commune pour les travaux liés au réseau d'éclairage public.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 mars 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		Le secrétaire
 G. Reichen		 Ph. Steiner

12. Annexes

Les plans détaillés des travaux seront :

- présentés aux membres de la Commission ad hoc ;
- affichés lors de la séance du Conseil communal ;
- disponibles au secrétariat de la Damataire, aux heures ouvrables, pour les membres du Conseil communal.